

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR GIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

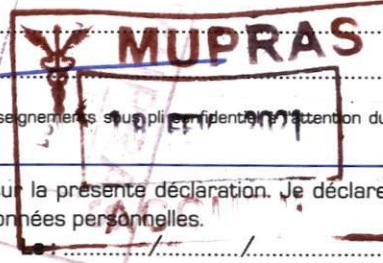
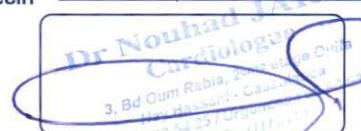
Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/02/2021	Consultation Cardiologique	1	390,00	Dr Nouhad S. B. Cardiologue 3, Bd Oum Kheïla, 2000 El-Mina, Casablanca Tel. : 05 22 13 54 25 / Urgences : 05 22 03 68 68

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE NARJISS 141, Bd. Yacoub El Manzour CASABLANCA Tél: 05 22 25 00	16/02/21	216, M

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

وصفة طبية

Ordonnance

Casablanca, le : 16/02/2021



Nouhad JARDI
Cardiologue
3, Bd Cum Rabla, 2^e étage, Casablanca
Hay Hassani, Casablanca
Tél. : 05 22 89 54 25 / 05 22 88 68 68
INPE N° 0317547



1) Regime pour 30 J
CARDENSIEL 2,5 mg
x 50,70 DH

KARDEGIC 160MG
SACHETS B30
P.R.V : 35DH70
LOT : 20E018
PER... 05/2022
6 1180001 081189

35,80 J
KARDEGIC 160 mg

19,00 J
4)

Adresse : Boulevard Mohamed, Jaleb Nacir, Hay El Hassani, BP 82
Tel : +212 529 004 466 • Fax : +212 529 038

Nouhad JARDI
Cardiologue
3, Bd Cum Rabla, 2^e étage, Casablanca
Hay Hassani, Casablanca
Tél. : 05 22 89 54 25 / 05 22 88 68 68
INPE N° 0317547





banque du Maroc

16/02/21 01:52:19
9900397754
93977501
HOP CHEIKH KHALLIFA G2
Casablanca

A00000000031010
APP : VIS
SKALI/FAROUK MF
xxxxxxxxx > xxxx41E1
12/23 CARTE NATIONALE
6E5C76BF56BF45F2
220-0-9999-1-44

MONTANT: 350,00 MAD

NUM TRANSACTION 005
NUM AUTORISATION 0C5213
STAN 006534

DEBIT

Le CMI vous remercie

TICKET A CONSERVER
COPIE CLIENT

HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID

CASABLANCA

Reçu de caisse*MédHOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID*

N° : 21021609504737001 / 1 / 0

Numéro admission	Nom du patient	Date encaissement
2100306096	SKALI FAROUK	16/02/2021

Mode paiement	Références du paiement	Montant Dhs
CarteB	006534	350,00
PAYANT	Total payé	350,00
TROIS CENT CINQUANTE DIMédHOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID		

Reçu établi par : FAT.SAF



HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID

F A C T U R E

N° 16 862 / 2021 du 16/02/2021

Nom patient : **SKALI FAROUK**

Entrée 16/02/2021

Prise en charge : **PAYANTS**

Sortie 16/02/2021

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
<i>PRESTATIONS INTERNES</i>				
- Consultation avec électrocardiogramme	1,00		350,00 Sous-Total	350,00 350,00
Total Frais Clinique				350,00

<i>Arrêtée la présente facture à la somme de :</i> TROIS CENT CINQUANTE DIRHAMS	Total	350,00

Encaissements						Total encaissé	Solde
							350,00

Hôpital Universitaire International
Cheikh Khalifa
Consultation Cardiologique

Dr Nouhad JARDY
Cardiologue
3, Bd Oum Rebia, 2^e
May Hassani, 25 / Ursences - 06 88 91 68 51
Tél. : 05 22 59 54 41
Fax : 05 22 59 54 42

Id : SRA15
Indéfini --- (---) Indéfini
Taille : 0 cm Poids : 0 kg TA : 0/0 mmHg

Méd. :
Technicien :
Commentaires :

16/02/2021 09:49:23

FC: 84 bpm
PR: 156 ms
QRS: 146 ms
QT/QTcH: 396/438 ms
QTcB: 469 ms
QTcF: 443 ms

R_{SV5/SV1} : 0.75--- mV
Sok-Lyon : 0.75 mV
Axe: 10/42/-136 °

Rythme sinusal .

--- Interprétation effectuée sans connaître l'âge/sexe du patient ---

Bloc de branche gauche
ECG abnormal

RAPPORT NON CONFIRMÉ



Dép. :

25mm/s 10mm/mV LP:40Hz AC:50Hz Cardioline ECG200S v.2.11.7693